











par Gentian Herbet d'Orléans
cf. p^o 3.

Epistre enuoyée à vn
quidam fauteur des
nouveaux Euange-
liques.

4

*En laquelle est clairement monstré, que
hors l'Eglise Catholique n'y a nul salut.*

SEQUITVR FORTVNA



LABOREM.

A PARIS,

Par Guillaume de Nyuerd Impri-
meur & Libraire, tenant sa bouti-
que en la court du palais.

AVEC PRIVILEGE.

THE NEWBERRY
LIBRARY

CASE

F

39

326

1561 h

EXTRAICT
DES REGISTRES DE
parlement.

La Court a permis & permet à Guillaume de Nyuerd, d'imprimer & exposer en vente l'Epistre enuoyée à vn quidam, fauteur des nouveaux Euangeliques: Avec defenses a tous autres de l'imprimer, n'y exposer en vete, sur les peines contenues audict priuilege.

Signe

DV TILLET.

EPISTRE ENVOYEE
à un quidam fauteur des nouueaux
Euangeliques.

Par Gentian Heruet d'Orleans.



MONSIEUR, Mai-
stre Jaques Tau-
uin me dist dernie-
rement, que vous
luy auiez dict, que
i'aurois de brief re-
sponse des lettres que i'ay enuoyées
à la congregatiō des nouueaux fide-
les. De quoy ie fus fort ayse, comme
celuy qui ne demande autre chose
que d'apprédre, & qui n'ay point de
honte de confesser mon ignorance,
quād on me la monstre: & scay bon
gré & remercie ceux qui me font ce
bié de m'oster hors d'erreit. Ce que
ie fais generalemēt en toutes choses,
mais principalemēt quād il est que-

EPISTRE

stion d'une chose de si grande importance, cōme est la foy & le salut de l'homme. Iusques icy ie suis en ceste certaine & assurée persuasiō que ie ne scaurois mieux faire, qu'en ceste varieté d'opinions, desquelles le mōde est aujourd'huy troublé, de me tenir tousiours à l'Eglise, qu'ō appelle à bon droict (ce me semble) catholique ou vniuerselle, quoy que l'appellent ceux qui s'en separent : & ne me suffist dās de m'y tenir, mais d'auantage esmeu d'un zele de l'hōneur de Dieu, tafches tāt que ie puis à retenir ceux qui en sont, & retirer ceux qui s'ē desuooyēt. Et ne vous veux point celer, qu'ayāt de long tēps esté aduertiy, que vous pendez fort de l'autre costé, i'ay fort desiré de parler à vous, esperant que si nous pouuions vn peu diuiser ensemble, Dieu possi

ble

A VN QUIDAM.

ble m'inspireroit à vo^s tenir des propos, qui feroiēt cause de vous redresser. Mais voyāt que l'opportunitē ne s'y adresse pas, il m'a sēblē que vous ne prendriez pas mal, si ie vous escriuois ce mot de lettre, lequel ie vous prie de lire aussi volontiers, comme si on vous mandoit quelque nouvelle, par laquelle fussiez aduertiy de quelque grād profit qui vous deust venir. Ne pensez pas qu'il y ayt plus belle marchādise que la trafique, par laquelle on viēt à acquester le royaume de Dieu, lequel se compare en l'Euangile à la pierre precieuse, pour laquelle auoir on vend toute sa cheuance. Le grand desir que vous auez de l'auoir, se voit euidemment, quād vous n'espargnez n'or n'argēt là ou il est question de vostre salut, & volontiers suruenez aux necessitez de

Matth. 13

EPISTRE

ceux que voyez pouures & indigés,
 principalement de ceux que vous
 voiés enclins à ouïr la parole. Ce que
 monstre bien claiemēt le bon zele
 que vous auez. Et certainemēt quād
 i'en ou y parler, comme i'en oy sou-
 uent, il me semble qu'à bon droit on
 vous pourroit aucunement compa-
 rer à monsieur. S. Paul, lequel au pa-
 Gal. 1. & rauāt que nostre Seigneur s'apparust
 à luy, estoit grand zelateur & emula-
 teur de traditiōs paternelles, & pour
 les garder & maintenir, il n'y auoit
 chose qu'il n'entreprint. Mais en ce-
 cy il y a difference qu'en saint Paul
 il y auoit plus de literature, comme
 celuy qui auoit esté eleué aux piedz
 Act. 22. de Gamaliel, qu'en vous, qui à raison
 de vostre train de marchandise n'a-
 uez peu vaquer aux lettres, & que le
 grand zele qu'il auoit, estoit pour les
 traditions

A VN QUIDAM.

4.

traditiōs paternelles: le vostre au cō-
 traire est pour vne doctrine nouuel
 le: mais quant au zele mesmes il n'y a
 point de difference. Or pourtāt que
 ledit S. Paul auoit ce grand zele, & q̄
 combien qu'il fallist, cela ne venoit
 pas de malice, mais d'ignorance, no-
 stre Seigneur a eu pitié de luy, cōme
 il escrit de soy-mesmes: i'ay obtenu
 misericorde, pour ce que ie l'ay faict ^{1. Tim. 1.}
 par ignorāce. Leq̄l apres auoir esté ^{Act. 9.}
 conuertty par l'apparition de nostre ^{Gal. 1. &}
 Seigneur, a eu vne telle prerogatiue ^{Act. 18.}
 & préeminēce, qu'il a esté l'Apostre ^{2. Cor. 12}
 des Gētilz, a esté, estāt encores en ce ^{Rom. 15.}
 monde, rauy iusques au tiers ciel, &
 finalement ayant semé la parole de ^{2. Tim. 4}
 Dieu par vne grande partie de l'Asie
 & de l'Europe, & victorieusemēt pa-
 racheué son cours, a eu l'immarces-
 sible corone d'Apostre & de martyr

EPISTRE

en la vie eternelle. l'espere pareillement, attédu, que ce que vo⁹ faiçtes, ne procede point de malignité, mais d'un zele qui n'est pas conduit par sciéce, Dieu vous fera la grace, qu'en ouurât les orielles à Iesus Christ, qui vous appelle, vous serez aussi grand fauteur de ceux qui sont vrais fideles en son Eglise catholique, cōme vo⁹ estes à present, sans penser malfaire, de ceux qui à tort se nommēt fideles en l'Eglise toute nouvelle. Je me tiēs pour tout assureé, q̄ les œuures charitables que vous faiçtes, tendēt toutes à bonne fin & que vostre but est de les faire pour l'amour de Dieu, & que par foy operâte par charité vo⁹ esperez d'auoir la vie eternelle. Mais il fault biē se donner de garde de se trōper soy mesme: car on pèse quelque fois faire vne chose en vne sorte

&

& on la fait tout au rebours. Car ain^{Galat. 3}
 si comme la chose est certaine, que^{1 Cor. 13}
^{1. Pet. 3.}

sans la foy operante par charité, nul
 est sauué, aussi hors de l'Eglise nul ne
 l'est, ainsi comme au deluge nul ne
 l'estoit, qui ne fust en l'arche de noë.
 En sorte q̄ ces deux choses se respon
 det fort bien l'une à l'autre: Il est sau
 ué, c'est dōc par foy operate par cha
 rité. Il est sauué par foy operante en
 charité, ergo, il est en l'Eglise. Car
 hors de l'Eglise on ne peut estre en
 charité, ne vn martyr mēme ne pour
 roit estre sauué. Il nous fault doncq̄
 biē regarder que nous foyōs en l'E
 glise: car autrement quoy que nous
 faisons, nous ne pouuōs auoir salut.
 Or pour le sçauoir, il fault premiere
 ment entēdre que c'est que l'Eglise.
 Certes ce n'est autre chose que la cō
 gregatiō des fidelles. Or ceste Eglise

Defini
 tion de
 l'Eglise

Eph. 5. n'est q̄ vne, car Iesus Christ, l'espoux
 n'a qu'une espouse, laquelle il aime,
 comme le mary doit aimer sa femme.
 Quelque nombre infiny d'Eglises que
 il y ait partout le monde, elles ne sont
 toutes qu'une, en tant qu'elle s'accor-
 det toutes en la doctrine de la foy:
 en laquelle si quelqu'une varie, elle
 ne sera plus au rang de l'Eglise, qui
 n'est qu'une: mais se declarera adul-
 tere. Et d'autant que ceste doctrine a
 esté de tout tēps, c'est à dire, depuis
 le tēps des Apostres iusques à main-
 tenāt, & en tous lieux ou on est mar-
 qué de la marque de Iesus Christ,
 tout vne, & sans aucune diuersité on
 l'appelle l'Eglise catholique & uni-
 uerselle. Or le symbole des apostres
 comprend en somme tout ce qu'il
 nous faut croire, & pour la plus part
 tant expressement, qu'il n'est besoin
 de

de plus ample declaration. Mais l'article, qui dit: Je croy l'Eglise Catholique, n'est pas si expres, & a besoing d'estre expliqué, car il comprend generalemēt tout ce que l'Eglise croit oultre lesynze articles, soit qu'il soit cō prins en l'escriture, ou qu'il nous ait esté baillé de main en main par les traditions Apostoliques, lesquelles comprennent aussi bien ce qui n'est pas escrit comme ce qui l'est: Basil. des piritu sanc. 27. disant S. Paul, qu'il faut garder les traditions qui ont esté baillées, ou de 2. Thef. 2. Aug. bouche ou par escript. Et de la viē ad Iauua. Cypr. de ablu. pe. Chryso- sto. en que S. Cypriam, S. Basile. S. Chryso- plu- si- eurs stome, S. Augustin, disant que les tra- lieux. ditiō Apostoliques qui ne sont pas escrites, doiuent estre obseruées avec aussi grande deuotion, comme les escritures mesmes, attendu qu'elles ont esté baillées par le saint Esprit,

EPISTRE

qui guide, gouerne & en seigne l'Eglise de Iesus Christ, ainsi qu'il auoit promis à ses Apostres deuant qu'il souffrist mort & passion. Puis doncques que nous scauõs bien que hors de l'Eglise catholique il n'y a nul salut, & que l'Eglise catholique est celle qui en tout temps & en tous lieux a eu vne mesme foy, voions qui est l'Eglise de Iesus Christ, ou celle que nous apellons catholique, mais les sectes de maintenant l'appellent papistique: ou celle des nouveaux fideles, que nous apellons sacramentaires, pource qu'ilz nient les sacremens. Premièrement quãt au saint sacremẽt de baptesme, qui est la porte & entrèe des sacremens, & nous regenere en vne vie nouuelle, en effaçant tous noz pechez moyennant la foy, & nous donnant le saint Esprit,

prit, qui se baille seulement en l'E-
 glise, est-ce pas vne chose tout eui-
 te, comme on peut voir par tous les
 docteurs rât grez que latins, q̄ de-
 puis le temps des Apostres iusques à
 maintenant, deuant qu'amener aux
 fons celuy qu'on veult baptizer, l'es-
 prit malin se coniuere par parole &
 soufflement, pour luy faire quitter
 la place au saint esprit? Que le signe
 de la croix se faiçt ie ne scay combie
 de fois, sans lequel nul sacrement ne
 se baille ainsi qu'il doit? Que celuy
 qu'on veult baptizer, renõce au dia-
 ble par trois fois, qu'on l'oingt de
 huyle en la poitrine & aux espaules
 pour monstrer qu'il doit estre vray
 champion de Iesus Christ & comba-
 tre contre ses ennemys. Et qu'apres
 qu'on l'abaptizé au nom du pere &
 du filz & du saint Esprit, on l'oingt

Augu.
 sermo,
 10. de vez
 apost.

Augu. in
 Ioan.
 Athanas.
 aduer. gé
 tes.
 Dionys.
 de eccle.
 hierar.
 Cypri. 1.
 cap. 5.
 Ambro.
 hexa. 1.
 cap. 4.

Cyp. ex 1
 cp. 12.

EPISTRE

du Cresme, pour signifier l'vntion
du saint Esprit, & qu'ó le vest d'une
robe blanche, pour denoter l'hone-
steté & innocence de vie qu'il fault
qu'il garde. Si cecy s'est tousiours ob-
serué en l'Eglise depuis le temps des
Apostres, ceux qui le baptizent & ne
font autre chose que prononcer les
paroles sacramételles, *Innomine pa-*
tris &c. & sans faire tant seulement
le signe de la croix, diró nous qu'ilz
son de l'Eglise catholique, ou qu'ilz
sont tout au contraire de leur nom,
Sacramentaires, comme abolissans
les sacremés? Trouuent ilz mauuais
qu'on coniure le diable, qu'on pré-
ne la marque & l'enseigne de son
maistre, qu'on renonce à Satan, à ses
œuvres, pompes & delices? Que par
le cresme, qui est le saint oignemét
on soit admonesté qu'on est oint du
saint

sainct Esprit, & que du cressement on
soit appellé Chrestien, estant en-
té en Iesus Christ? Voire mais on ne
trouue pas aux actes des Apost. que
ces choses se fissent. Nō mais on trou-
ue ailleurs qu'il faut garder les tra-^{2. Thef. 2}
ditions, qui se sont baillées de bou-
che, aussi bien que celles qui ont esté
baillées par escrit. Et combiē qu'aux
actes on ne trouue pas qu'ils se fis-
sent, ce n'est pas pourtāt à dire, qu'ils
ne se fissent pas: car saint Luc n'apas
tout escrit. Et mesmement quand il ^{AA. 2.}
parle du baptesme de l'Eunuque, il
dit seulement que S. Phillippe le ba-
ptiza, mais il ne dict pas s'il le baptiza
au nō du pere, & du filz, & du saint
Esprit, ou au nom de Iesus, comme
on fit du commencement inconti-
nēt apres la descēte du saint Esprit,
sans obseruer la forme baillée par Ie-
sus

8
Iesus Christ. En quoy se voit la grâde
auctorité que prindrēt les Apostres
inspirez du sainct Esprit, quād pour
vne bonne consideration, c'est à sça
uoir pour magnifier le nō de Iesus,
ilz laisserent pour lors la forme qui
leur auoit esté baillée du seigneur
mesmes: combien qu'à la verité souz
ce nom de Iesus estoit facilēmēt cō-
pris le nom du pere, & du sainct
Esprit. Si docques S. Luc n'a pas e-
scrit tout ce qu'ont dit & fait les A-
postres, & neātmoins on trouue par
les Docteurs de l'Eglise qui en font
mētion, que toutes ces susdictes ce-
remonies ont tousiours esté obser-
uées, & n'y a personne qui die qui
les a instituées: est-ce pas vne chose
toute euidente, que nous les tenons
des Apostres? Si dōcques l'vsage d'i-
celles a tousiours esté en l'Eglise, qui
sera

fera l'Eglise catholique & vniuerselle, ou celle qui conformement à ce qui c'est faict de tout temps, & en tous lieux de la Chrestienté, les obserue: ou celle qui par vne outre cuidance ou plus tost impieté, les contemne & met souz les piedz, & ne daigne seulement faire le signe de la croix, qui est le vray signe & la vraye marque des Chrestiens. Et depuis quād? Depuis trête ans. Voyla qu'on leur pourroit dire, quand ilz voudroyēt maintenir, comme ilz maintiennent, qu'il ne faudroit rien receuoir si non ce qui est escrit. Mais posé orés que nous leur concedions, que l'Eunuque fut simplement baptizé sans aucunes ceremonies, desquelles on a puis apres vsé, suiuant les traditions des Apostres, ce n'est pas pourtant à dire, qu'il n'en faille

EPISTRE

aujour d'huy vser. Car les circon-
stances estoient pour lors telles, & pour-
roient encores estre telles aujour-
d'huy ; qu'on les pourroit bien ob-
mettre, & ne lairroit pas pourtant le
baptisme d'auoir sa perfection, la-
quelle depend principalement des
paroles sacramētelles. Car Phillippe
estant pour lors tout seul, & n'y ayāt
n'huyle ne cresseme sacré, & n'y ayant
encores point d'eglise ne de fons de
baptisme, & la chose estant pressée,
il deuoit suffire de le baptizer en
leau de riuere, en prononçant seu-
lement les paroles sacramentales, &
en luy commandant de garder les
commandements de Dieu comme
ie iugeroye qu'on pourroit encores
faire aujour d'huy, la ou il seroit que-
stion de baptizer vne grande multi-
tude, comme quād Sainct Pierre en
baptize

baptize trois milles, & puis cinq milles, & comme il aduient souuent en ces terres neuues: ou qu'on seroit en lieu si esloigné, qu'on nepourroit recouurer ce qui seroit expediét pour le faire ainsi qu'il appartient, Car à bien considerer, toutes ces ceremonies ne tendent à autre fin, sinon à ce que celuy qui doit estre baptizé, ou soit plus prest & dispost à receuoir le baptesme, ou soit mieux instruit de ce qui s'y fait, & de la vie qu'il doit mener puis apres, les signes qui y sont exhibez representant au vif la verité des choses. Elles se pourroiet doncques bien obmettre quand les circonstances seroient telles, ou que la necessité le requerroit. Mais les choses estans si bien ordonnées, & de si long temps accoustumées en l'Eglise, qu'on ne sçauroit dire de qui

EPISTRE

on les a eues, sinon des Apostres, elles ne se peuuent obmettre les circonstances, ou la necessité n'estant telle, sans que le ministre ne merite vne grande punition, d'auoir obmis temerairement ce qui nous a esté baillé de main en main par vne sainte tradition des Apostres.

IE lairray les autres Sacrements, pourtant qu'ilz les nient, combien qu'ilz ayent de tout temps esté en l'Eglise: & viendray au plus grand Sacrement qui soit, c'est le Sacrement du corps & sang de Iesus Christ, lequel les Sacramentaires mettent tellemēt au nōbre des Sacremens avec le baptesme (car ilz n'en mettēt que deux) qu'ilz l'ont quasi reduit à neāt. Quelles est donc & a tousiours esté la foy de l'Eglise catholique touchāt ce Sacremēt? Certes elle a tousiours

esté telle, qu'après les paroles sacramentelles, qui sont les propres de Iesus christ, proferées par la bouche du prestre à ce ordonné, le pain se transmue au precieux cors de Iesus christ & le vin en son precieux sang: & cōbien que ce mot de Transsubstantiation n'ait point esté en vsage deuant le grand Concile de Latran, ou estoient assemblez bien mille qu'Euques, qu'Abbez, & generaux d'ordre de toute l'Eglise, tant Orientale qu'Occidentale, lesquelz ayans avecques vne meure deliberation bien examiné & espluché tant les propres paroles de Iesus Christ, que ce qu'en auoyent escrit les peres anciens & Grecz & Latins, desquelz les vns l'appelloyent muer, les autres chāger, les autres trāsmuer, les autres conuertir, les autres transelementer,

EPISTRE

ont estimé qu'il n'y auoit pas vn mot plus propre, que celuy de Transsubstantiation, pour le bien exprimer. Ce mot de Trãssubstantiation n'est pas a reiecter, mais toutesfois qu'on l'appelle ainsi qu'on voudra, pourueu qu'on confesse que c'est realemēt & de fait le precieux corps & sang de Iesus Christ. Telle est la foy de l'Eglise catholique, quant à la verité du precieux corps & sãg de Iesus Christ en l'Eucharistie, c'est à sçauoir, qu'il y est realemēt & de fait, mais supernaturellemēt, mais sacramētalemēt, mais spirituellement sans qu'il y soit ne rôpu ne brissé: mais en telle sorte qu'il n'est point contenu ne cõ prins en lieu ne place, mais en telle sorte que l'Esprit humain ne le sçauoit cõ prendre: afin qu'estans en mangeant participants de la chair viuifiante,

nous

nous veniôs aussi à estre participâts de la diuinité, & estre vnis & incorporez à luy, & presq̄ deifiez. Le sçay bien qu'il est difficile, voir & du tout impossible, de le croire, à qui n'a la lumiere de la foy. Mais il faut que tout bon catholique captiue son esprit à croire à la parole de Dieu, de laquelle il ne faut aucunement douter qu'elle ne soit toute puisante, & s'asseurer aussi que Iesus Christ n'est ne menteur, ne mocqueur. Quant à prouuer cecy par l'authorité des Docteurs, tât Grecs que Latins, ie me reserve pour quand i'auray eu responce des ministres & predicants, auquelz ie gaigeray tousiours à peine de ma vie, que le cōsentemēt de toute l'Eglise vniuerselle est, & a esté tel. Je ne dy pas qu'il n'y ait eu quelques particuliers, qui ont senti autrement: mais

EPISTRE

mais ilz ont incontînēt esté reiettez,
 repouffez & condamnez de l'Eglise.
 L'vn des premiers qui en douta on-
 que au moins de qui on face men-
 tion, fut vn Berengarius Archidia-
 cre d'Angers, qui estimoit qu'au Sa-
 crement de l'autel le vray corps &
 sang de Iesus Christ n'y estoit qu'en
 signe & figure. Mais il se desdit à vn
 Concile de Latran assemblé par
 Pape Nicole le second, & promist
 & iura qu'il ne retourneroit iamais
 à son erreur. Cecy fut l'an de no-
 stre Seigneur 1057. Il y a maintenant
 504. ans. mais il ne mist gueres à se
 pariurer, & commença à semer de-
 rechef son erreur en plusieurs lieux
 par le monde. Ce qu'ayant entendu
 L'anfrancus tressauant personnage,
 Archeuesque de Cantorbie luy rab-
 baissa incontinent son caquet, &
 luy

L'anfrancus
 cus.

luy monstra si clairement la faute,
 qu'il fut contraint de se taire, & son
 venin ne passa point plus loing pour
 lors. Apres luy, y en eut vn autre nô-
 mé Iean Vviclef Anglois, la memoire ^{Vviclef.}
 duquel fut au concile de Constan-
 ce cōdamnée apres sa mort, & ses os
 deterréz & bruslez, pour auoir tenu
 ces trois articles entres plusieurs au-
 tres malheureux & meschants, c'est à ^{Erreur}
 sçauoir que la substance materielle ^{de Vviclef.}
 de pain & de vin demeuroient au
 Sacrement, que les accidens du pain
 ne de meurent pas sans subiet au
 Sacrement. Que Iesus Christ n'est
 pas realement au Sacrement en sa
 presence corporelle. Audit concile
 fut pareillement cōdamné Iean ^{Iea Hus}
 Hus Bohemien, pour ces mesmes ^{& Hiero}
 articles entre plusieurs autres, & ^{Ime de}
 Hierosme de Prague semblable- ^{Prague}
 nez. ^{condam}

D

EPISTRE

ment, lequel pourtant qu'apres se
 estre desdit, retourna à reconfermer
 son erreur, fut illeg' brullé l'an
 1415. Il y a cent quarante six ans. Vint
 puis apres Martin Luther au pays
 de Saxonne du temps de Pape Leon
 10. l'an 1517. Il y a 44. ans lequel com-
 bien qu'il ayt ouuert la porte à tous
 les erreurs d'aujourd'huy, si est ce
 que quant au Sacrement, il a tou-
 siours maintenu que reallement &
 de faiçt le corps & sang de Iesus
 Christ y est, & de faiçt l'a affermé
 par escrit contre les Sacramentai-
 res Zuingle & Oecolampade, com-
 me faiçt encores aujourd huy son
 successeur V vestphalus. Mais en ce-
 cy il differe de l'Eglise catholique,
 qu'il dit que le pain & le vin demeurent
 encores apres la consecration,
 combien que le corps & le sang de
 Iesus

Martin
 Luther.

V vest-
 phalus.

Iesus Christ y soit. Caroloſtade, qui ^{Caroloſtade.}
eſtoit comme luy à Vvittembergue, auoit le premier taſché à mettre en auant ceſte ſecte: mais Luther le fiſt incontinent taire, & luy fiſt ſi grand honte qu'il abandonna Vvittembergue, & l'Egliſe, ou il auoit quelque dignité, & s'en alla rendre laboureur en vn village, ou il fina bié toſt ſes iours. Les premiers qui ont ſuſcité de noſtre temps ceſte ſecte des Sacramentaires, ont eſté Oecolampade & Vlrich Zuingle, tous deux Apoſtatz, qui diſoient comme Berengarius, que le corps & ſang de Ieſus Chriſt n'eſtoit en l'Euchariftie, qu'en ſigne & figure. Et commencerét à Baſle l'an 1521. il y a quarante ans. Berne, Zurich, Loſanne & Geneue, apres vne mal'heureuſe diſpute faiçte à Berne, en laquelle

EPISTRE

n'y eut que ceux de la secte mesmes,
les catholiques en ayās esté forcloz,
laissent l'Eglise catholique, & eri-
gerent ceste nouvelle eglise des Sa-
cramentaires, l'ā 1528, il y a 33 ans. Bien
tost, c'est à sçauoir trois ans apres, s'ef-
meut vne cruelle guerre entre les ca-

Guerre
entre les
cantons
catholi-
ques &
sacramé-
taires.

tholiques de Suisse, & les Sacramé-
taires de Berne & de Zurich: en la-
quelle ayant les catholiques miracu-
leusement eu la victoire (car les Sa-
cramentaires estoient deux contre

Zuingle
tué.

vn) Zuingle le predicāt de Zurich y
demoura, qui auoit esté autheur de
ceste secte: & apres sa mort, par les ca-
tholiques fut brullé comme hereti-

Mort de
Oecolā-
pade.

que. Oecolampade ne suruesquit
gueres apres: car sa putain, qui auoit
esté autresfois religieuse, le trouua
mort en son liēt de despit, à ce qu'ō
pense, de ce qui estoit aduenū à son
compagnō.

compagnō. Voila la fin des deux auteurs de ceste secte. Je ne me suis pas informé qui a esté au commencement predicant à Geneue: mais ie sçay bien que Calvin y est maintenant, lequel comme ainsi fust que du commencement il ne dist autre chose que les predecesseurs, auteurs de ceste secte, il a puis apres voulu sembler plus subtil, & a trouué par vne nouvelle façon, qu'on prend veritablement le corps de nostre Seigneur, pourtant que la communication du corps descent comme si c'estoit par vn tuyau: & crois qu'il y a mis ce, Cōme, à l'imitation de Valentin, qui disoit, que le corps de Iesus christ auoit esté créé au ciel, & estoit passé par dedās la vierge Marie, cōme si estoit par vn tuyau. On pourroit dire qu'il auroit emprunté ce

Caluin.

Opini
Valen

EPISTRE

tuyau de Valentin, sinon que le sié est beaucoup plus grand que l'autre. Et si ceste similitude ne nous suffist, il nous en baille encores vne autre, disant que nous sommes participans du corps de Iesus Christ, comme si nous estions participans du Soleil en sentant seulement les rayôs. De sorte que s'il eust esté escrit: Prenez, mägez, cecy est le soleil, il seroit verifié que nous l'aurions mangé, en sentant seulement les rayons dudit Soleil. Je vous laisse penser quelle similitude. Or ayât tousiours esté ceste foyen l'Eglise, conformément à la parole de Iesus Christ, & à ce qu'en escriuent tous les Docteurs tât Grecz que Latins, que c'est réellement & de fait le precieux corps de Iesus Christ, laquelle dirons nous estre l'Eglise Catholique, ou celle cy.

ou

ou celle la, qui depuis trente ans seulement, partie veult qu'il n'y soit que en signe ou figure, partie cōtrouue, ie ne sçay quelz tuyaux & rayons du Soleil, pour persuader au peuple qu'il le prent par foy, combien qu'il n'y soit pas, qui n'est autre chose que de le prendre en fantasie. Car la foy ne faiçt pas qu'on prenne ce qui ne est pas: mais elle faiçt bien qu'on s'afseure que cela y est, qu'on ne voit pas. Or si c'est le precieux corps de Iesus Christ, comme de faiçt ce l'est, lequel ne peult estre separé de la diuinité, pourquoy ne l'adorera lon pas? Je ne veux pas icy respondre aux foz argumēts que fōt les Sacramentaires contre les Catholiques, quant à l'adoration, pour ce qu'en vne Epistre que i'adresse au peuple Catholique, laquelle viēdra de brief
en

EPISTRE

en lumiere, j'y ay assez respõdu. Seulement diray ie que ie suis recors de auoir leu en sainct Chrysostome de la dignité Sacerdotale, que quand l'Hostie est entre les mains du Prestre, tous les Anges & toutes les vertus celestes y assistent, & l'adorent: à combiẽ plus forte raison doncques la doiuẽt adorer les hõmes? S. Chrysostome le dit, & Calvin dict le contraire. A qui deurions nous plustost croire? le ne veux pas faire ceste iniure à la saĩcte memoire de S. Chrysostome, de le cõparer à Calvin. Et aussi ie ne pẽse pas qu'il soit si impudẽt de se vouloir cõparer à luy. En voulons nous vn autre? Ilz disent quelque fois, quãd bon leur semble, que S. Augustin faiẽt pour eux, combien qu'à la verité il n'y en a point de plus cõtraire. or voyõs si en cest endroit

il dit rien qui leur serue. Que dit il au
 Pseaume nonantehuietième, sur ce
 passage, Adorez l'escabelle de ses
 pieds. Je demande que c'est que l'e-<sup>S. Augu-
stin.</sup>
 scabelle de ses pieds, & l'escriptu-
 re me dict: La terre est l'escabelle de
 mes pieds. Estant en bransle ie me
 tourne à Iesus Christ, pource que ie
 le cherche icy, & ie trouue comment
 sans impieté s'adore la terre, sans im-
 pieté s'adore l'escabelle de ses pieds.
 Car de terre il a prins la terre, pource
 que la chair est de terre, & a prins
 chair de la chair de Marie. Et pour ce
 qu'il a cheminé icy en la chair mes-
 mes, & nous a baillé pour nostre sa-
 lut la chair mesmes à mâger. Or per-
 sonne ne mange ceste chair, s'il ne l'a
 premierement adoré, on a trouué cõ-
 mêt il fault adorer cest escabelle des
 pieds du Seigneur: & tant il s'en fault

EPISTRE

que nous pechions en l'adorant, que nous pechons en ne l'adorât pas. De ceste auctorité de saint Augustin voit on clârement que c'est la vraye chair de Iesus Christ en l'Eucharistie: laquelle tant il s'en fault que l'Eglise catholique peche en l'adorant, qu'elle pecheroit à ne l'adorer pas. Ce qu'estant ainsi, combié sont abominables & execrable les Sacramentaires, du iour d'huy, qui non seulement ne l'adorent pas, mais qui pis est, ont en horreur l'adoration d'icelle, & appellent Idolâtres ceux qui adorent la sainte hostie? Et neantmoins ilz voudroyent bien que leur nouvelle synagoge, qui a esté assemblée depuis trente ans en ça seulement, & ne prétend à autre chose qu'à ruiner du tout l'Eglise catholique, & principalement le saint sacrifice, duquel nous parlerons

rons maintenant, s'appellast l'Eglise
catholique. Sont-ilz pas bien insen-
sez de penser que les gens de bien &
de bon esprit le puissent croire: Or
pour passer plus outre, nous auons
desia dit que l'Eglise catholique croit
& a tousiours creu qu'e l'Eucharistie
est reallement & de fait le precieux
corps & sang de Iesus Christ. Or pour
autat qu'il est voilé & caché souz les
especes visibles de pain & de vin, &
qu'õ ne le voit ne le comprend on si-
nõ par foy, on l'appelle sacrement, cõ-
me estant le signe d'une chose sacrée,
c'est de son precieux corps & de son
precieux sang, qui est le prix de no-
stre redemption, en sorte qu'ensem-
ble y est le signe visible, & ce qui est
signifié par le signe. Voyla pour-
quoy on l'appelle sacrement. Mais
l'Eglise catholique ne croit pas seu-

EPISTRE V A

lement que c'est vn sacrement, mais
aussi entant qu'il est par elle offert à
Dieu pour la remission des pechez,
il est appellé sacrifice. I'ose bien dire
& maintenir, & oseroys gager ius-
ques à ma vie, que l'Eucharistie a esté
tousiours appellé sacrifice, comme
le prix de nostre redēption, qui s'of-
fre à Dieu pour les pechez des viuās
& des trespassez. Je m'offre à le prou-
uer par tous les Docteurs de l'Eglise,
tant Grecz que Latins: & suis certain
que ie gagnerois incontinent ma
cause. Et certes c'est le seul moyen de
prouuer le consentemēt de l'Eglise,
quand tous les Docteurs qui en ont
parlé sont d'accord. Mais pourtant
que les Sacramētaires le sçauēt bien,
qui est cause qu'ilz ne veulent que
l'escriture seulement pour l'interpre-
ter à leur guise, voyōs vn peu si nous
pourrons

pourrons môstrer qu'elle est du tout pour nous, & non pas pour eux. Et premierement nous disons que ce sacrifice a esté figuré par le sacrifice que fist Melchisedech, en pain & en vin. Nostre Seigneur Iesus Christ est le Prestre à tousiours mais selô l'ordre de melchisedech, entât qu'il a institué ce sacrifice de son precieux corps, & son sang soubz les especes de pain & de vin, qui se doibt faire eternellement: auquel luy mesmes est le prestre ou sacrificateur, en tant que par la vertu de sa toute puissante parole se faiçt la consecration & le sacrifice, entant qu'il est offert à Dieu par l'Eglise, ainsi que luy mesmes a commãdé, disant: Faictes cecy en ma cõmemoratiõ: & n'est le prestre qu'un simple Ministre en proferant les paroles de Iesus Christ, & en offrãt son pre-

Gen. 14.
Ps. 109.

EPISTRE

cieux corps & son precieux sang, ain
 si que luy mesmes a commandé. Et
 certainement il n'y auroit aucune
 correspondance entre le sacrifice fi-
 guratif de Melchisedech, & le vray
 & eternal sacrifice de Iesus Christ, si
 ce sacrifice ne se faisoit souz les espe-
 ces de pain & de vin, & n'est possi-
 ble que sans grand mystere ay esté
 escript en Genese, que Melchisedech
 offrit pain & vin, car il estoit prestre
 du hault Dieu. S'il estoit doncques
 prestre du hault Dieu, & offrit pain
 & vin, celuy qui par luy a esté signi-
 fé, qui est le prestre eternellement:
 c'est assauoir nostre Sauueur Iesus
 Christ, offrira ou fera offrir en son
 non perpetuellemét vn sacrifice souz
 les especes de pain & de vin. Et ne se
 faut pas esmerueiller si sainct Paul
 aux Hebreux n'en faict aucune men-
 tion:

tion : car il n'auoit la autre besoing que demonstrier l'eternité de ce grād Prestre, lequel s'estant offert vne fois à l'autel de la croix, n'auoit plus besoing de s'offrir de rechef. Et certainement toute la force & vertu du sacrifice qui se faiçt à l'autel, depend du sacrifice qui s'est faiçt en la croix. Et à le bien prendre, ce n'est que le mesme sacrifice & la mesme Hostie. Les Iuifz l'õt mis à mort, mais il s'est offert luy mesmes pour noz pechez, pour ce qu'il luy a pleu : & n'est plus besoing qu'il s'offre. Mais nous prenons celuy mesmes, que les Iuifz ont mis à mort & massacré : & en memoire du sacrifice faiçt en la croix, l'offrons à Dieu pour noz pechez : pareillement pour ce qu'il luy a ainsi pleu, car c'est le prix de nostre redẽption. Mais la maniere d'offrir est differẽt :

car

car la premiere estoit sanglante, en laquelle il s'est offert luy mesmes: & l'autre ne l'est pas, en laquelle nous l'offrons. Il a baillé son corps tout sanglant pour satisfaction de noz delictz & offenses: & nous le presentons à Dieu son Pere: comme l'unique & tresagreable sacrifice, & en mangeant en sommes aussi participans pour noz pechez, mais cela se fait souz l'espece de pain.

Il a respandu son sang pour nous: & nous l'offrons, & nous en arrousons, & en beuons pour la remission de noz pechez: mais soubz l'espece de vin, lequel il a transmüé supernaturellement. Nous l'offrons, & neantmoins il luy suffist de s'estre offert vne fois: car il nous a baillé & baille tous les iours ce que nous deuons offrir pour noz pechez: & neantmoins

antmoins il ne baille autre chose que ce qu'ayant vne fois esté offert, suffit à tousiours-mais pour la remission des pechez. Mais la force & la vertu du sanglant sacrifice s'applique par l'oblation du nom sanglant, qui neantmoins n'est qu'un: car n'est tousiours que vne hostie. En sorte qu'en l'un & en l'autre, il est à tousiours-mais le grand Prestre selon l'ordre de Melchisedech. Aux deux comme le Prestre à tousiours-mais: au Sacrement de l'autel, comme l'ayant institué en pain & en vin, & en voulant qu'ainsi se face. Or que le sacrifice de Melchisedech soit la figure du Sacrement de l'autel, il n'y aura ia mais homme qui en doute, s'il n'est du tout desuoyé de l'Eglise, qui aura leu que tous les Docteurs tât Grecz que Latins l'ont tousiours ainsi prins

& entendu. Or ce sacrifice n'a pas seulement esté figuré par Melchisedech, mais aussi predict & prophetizé par le Prophete royal Dauid, & le Prophete Malachie. Au Pseaume 72. au verset où il escrit, *Et erit firmitermentum, &c.* La verité Hebraique lit, il y aura vn tourteau de pain au feste des montaignes. Ce qu'exposans les Rabbins des Hebreux, qui ont esté deuant l'incarnation, sont venus à dire que par les montaignes s'entendēt les Prestres, & qu'au tēps du Messie, le corps dudit Messie s'offriroit à Dieu par les prestres soubz l'espece de pain. Qui me fait fort esmerveiller, que les Sacramētaires de maintenant aimēt mieux avecques les Iuifz incredules du iourd'huy auoir en horreur & abomination la saincte hostie, qu'avecques les anciens Rabbins

bins desdicts Hebreus confesser que c'est le precieux corps de Iesus Christ qui s'offre à Dieu par les Prestres. Mais quand, s'accomplira la prophetic de Malachie, si elle ne s'accomplit maintenant, qui dit ainsi, Depuis le soleil leuant iusques à soleil couchant mon nom est grand entre les Gentilz, & en tout lieu on sacrifie & offre l'on en mon nom en oblation pure & nette? Quel est ce sacrifice & ceste oblation pure & nette, qui s'offre en tout lieu, sinon le sacrifice du precieux corps & sang de Iesus Christ qui s'offre à Dieu to^r les iours sous les especes de pain & de vin? Est-il possible qu'on ne face auourd'huy en lieu du monde le principal honneur qu'on doit faire à Dieu, qui est de luy sacrifier? Les Iuifz ne luy Mala. i. sacrifient point, car ilz ne peuent

EPISTRE

sacrifier sinon en Hierusalem, & la il n'y en a point, & puis aussi tous leurs sacrifices sont expirez par le sacrifice de Iesu Christ en la croix, S'il y a quelques Gentils qui sacrifient aujourdhuy, ilz sacrifient aux diables, & non pas à Dieu. Or si ne les Gentilz ne les Iuifz ne sacrifient point à Dieu, qui sacrifiera sinon les Chrestiens? Et quel est leur sacrifice, sinon le sacrifice du précieux corps & sang de Iesus Christ? Si tu dis qu'ilz offrent à Dieu le cœur cōtrit, prieres, & la mortification de leurs membres, premierement cela n'est pas proprement sacrifice, mais seulement par translatiō & metaphore: & puis aussi cela ne se peut appeller proprement vne oblation pure & munde, qui s'offre au nō de Dieu. Si tu dis que cela s'entēt du sacrifice qui s'est fait en l'arbre de la croix,

croix, & cōment le verifera il qu'elle se faiēt tous les iours, veu qu'elle s'est faiēte seulement le iour du vendredy sainēt? Et puis comment est-il possible qu'elle se face par tout depuis Orient iusques en Occidēt, puis qu'elle s'est faiēte seulement au mōt de Caluaire pres de Hierusalem? Si tu dis que l'oblation & le sacrifice se faiēt assez tous les iours, quand la force & la vertu s'applique aux fideles par les Sacremens, voire mais appliquer le sacrifice, ce n'est pas sacrifier. Et puis tu dis qu'il suffit qu'il ait estē sacrifiē vne fois.

De sorte, que par ce moyen tu viēdrois à te contredire, en disant que c'est sacrifier & nō sacrifier. Si doncques pour euitter tant d'inconueniēs & d'absurditez, il fault necessairemēt confesser que l'Eucharistie est le seul

EPISTRE

sacrifice des Chrestiens qui s'offre par tout le monde, pourrôs nous pas dire à iuste cause que le sainct sacrement de l'autel a esté en l'ancien Testament figuré par Melchisedech, predit par Dauid, & prophetizé par Malachie? Venons maintenant à l'institution dudit sacrifice, qui a esté fai-

Gene. 12.
Marc. 4.
1. Cor. 5.
 ste au nouueau testament. Est-ce pas chose toute claire que deuant que l'instituer, nostre Seigneur mangea l'aigneau paschal, lequel on ne scauroit nier qu'il ne s'immolast & sacrificast? Or pourtant que les sacrifices des Iuifs deuoient prendre fin à la passion de Iesus Christ, & mesme celui de l'aigneau paschal qui estoit vne expresse figure de noz pasques, à scauoir de Iesus Christ immolé à l'arbre de la croix, duquel deuoient manger les fideles Chrestiens, com-

me les Hebreux mangeoyent de l'Aigneau paschal, qui en estoit la figure, il institua ce merueilleux sacrement & sacrifice de son corps & de son sang. Car pourtant que son precieux corps ne se pouuoit immoler qu'vne fois en la croix, & neātmoins il failloit, afin que la verité fust correspondante à la figure, que les fideles en mengeassent, il a voulu qu'eternellement par sa toute puissante parole se transmuaist le pain en son corps, & le vin en son sang. Le corps dis-ie, qui desia s'immoloit. Car puis que desia Iudas auoit fait accord avecques les Prestres Scribes & Phariens de le liurer, on peut bien dire que sa pafsion estoit commencée. Et pourtant non sans grande cause S. Luc a adiousté à ce qui est escrit, Pre-LUC. 22. nez, mangez, cecy est mon corps. Il y

EPISTRE

aadiouste, dis-ie, Qui s'est liuré ou
baillé pour vous, pour denoter que
c'estoit sacrifice. Comme s'il vouloit
dire, Tout ainsi que vous auez man-
gé de l'aigneau paschal qui auoit esté
en figure immolé & sacrifié, prenez
aussi & mangez de mon corps qui re-
allement & de fait s'immole pour
vous. Et afin qu'on sceust que cela se
deuoit faire à perpetuité, quele corps
di-ie, qu'il offroit luy mesmes, se de-
uoit ainsi consacrer par sa parole, &
offrir pour la remission des pechez,
il s'ensuit: Faiçtes cecy en ma côm-
moration. Comme s'il disoit, En me-
moire de ma passion, par ma parole
consacrez mon corps & l'offrez: pre-
nez le, & le mâgez. Car ce mot de fai-
re, se doit referer generalemēt à tout
ce que fist nostre Seigneur alors, c'est
à dire qu'il rendist graces ou fist la
benediçtion,

benediction, le brisa & le leur bailla,
disant, Que c'estoit son corps qui se
bailloit pour eux. Ce que se peut en-
tendre, combien que ce mot de Faites
cecy, fust prins simplement, mais à
beaucoup plus forte raison, s'il est
prins comme il est souuēt en l'Escrite-
ture, pour sacrifier. Le semblable
pouuōs nous dire de ce qui s'ensuit,
Ce calice est le nouueau testament
en mon sang, qui sera respandu pour
vous. Car il estoit desia si pres de res-
pandre, qu'on le pouuoit estimer cō-
me respandu. Et de faiēt, il y a en
Grec, Qui se respāt pour vous. Voi-
re mais de tout cecy ne feront aucun
conte les Sacramentaires, si nous ne
trouuons expressement au nouueau
Testament, que l'Eucharistie soit sa-
cristice. Or fus, combien que par l'in-
stitution on voit assez clairemēt que
c'est sacristice: regardōs si nous y trou

EPISTRE

uerōs point le mot mesmes pour les
contenter. Que dit monsieur S. Paul
1. Cor. 10 aux Corinth. Voyez Israël selon la
chair. Ceux qui mangent des sacrifi-
ces, sont ilz pas participantz de l'au-
tel? Quoy donques? dis-ie que ce qui
est sacrifié aux idoles, soit quelque
chose, ou que l'idole soit quelque
chose? Nēny, mais que ce que les Gē-
tilz sacrifient, ilz le sacrifient aux dia-
bles, & non pas à Dieu. Or ie ne veux
pas que vous communiez avecques
les diables. Vous ne scauriez boire le
calice des diables, & le calice du Sei-
gneur. Vous ne pouuez pas estre par-
ticipants de la table du Seigneus, &
de la table des diables. A quel pro-
pos parleroit Sainct Paul des sacrifi-
ces du peuple d'Israël, disant que
ceux qui mangent des sacrifices, sont
participātz de l'autel, & diroit-il que
ce que les Gentilz sacrifient, ilz le sa-
crifient

crisient aux diables, & non à Dieu, & qu'il ne veut pas qu'ilz soient participâts avecques les diables, & qu'ilz ne peuent pas boire le calice du Seigneur, & le calice des diables, & estre participâtz de la table du Seigneur, & de la table des diables, si la table du Seigneur, c'est à dire, l'Eucharistie ne estoit sacrifiée? Car sans cela il n'y auroit raison du monde de le cōparer l'un avecques l'autre, & de dire qu'il veut qu'ilz soient participâts de l'un, & non de l'autre. Si on ne le prend ainsi, on n'en scauroit tirer aucun sens qui vaille: & S. Paul par la bouche duquel parloit Iesus Christ, qui est la sagesse du pere, parlera sottement & inconsiderémēt. Ia à Dieu ne plaise, qu'on ait ceste opinion de monsieur S. Paul, qui est l'un des pilliers de l'Eglise. Or si l'Eucharistie est vn sacrifice, faut il pas nécessairement qu'il y

EPISTRE

ait des sacrificateurs, lesquelz au nou-
 ueau testamēt sont appellez Prestres?
 Et n'est pas inconuenient qu'en vn
 mesme sacrifice il y ait deux sacrifi-
 cateurs, l'vn & le principal, qui est le
 grand Prestre selon l'ordre de Mel-
 chisedech, qui est Iesus Christ, par la
 toute puisâte parole duquel se fait
 la consecration du precieux corps
 & sang desia offert en l'autel de la
 croix, qui maintenant s'offre par l'E-
 glise: & l'autre le ministre ordonne
 à cest effect de pronōcer les paroles
 sacramentelles, & puis apres d'offrir
 pour l'Eglise, le corps & sang de Ie-
 sus Christ. Lequel ministre combien
 qu'au nouueau testamēt il soit appel-
 lé prestre, toutesfois Iustin martyr
 l'appelle *πρεσβυτερος* c'est à dire, le Par des-
 sus, & Tertullian, le presidēt, ne pou-
 uant gueres challoir, commēt il l'ap-
 pelle, pourueu qu'on sache que l'or-
 dre

dre sacerdotal a esté ordonné de nostre Seigneur en la personne de ses Apostres, en disant, Faictes cecy. Lesquelz ayans esté ordonnez de Iesus Christ, en ont puis apres ordonnez d'autres, & ainsi de main en main iusques à maintenant. Lesquelz si les Sacramentaires confessent qu'ilz ont charge non seulement de prescher la parole, mais aussi d'administrer les Sacremens, pourquoy n'yauront-ils ^{1. Tim 5.} aussi puissance de sacrifier, puis que vn mesme Sacrement, c'est a sçauoir de l'Eucharistie, est non seulement Sacrement, mais aussi sacrifice pour diuerses considerations, & le communier au corps de Iesus Christ, n'est autre chose que d'estre participant de son corps qui a esté sacrifié pour nous. Or ce sacrifice ne laisse pas de se faire, combien qu'il n'y ait seulement que le prestre qui communie.

EPISTRE

Car pourtant qu'en l'ancien ne Eglise la deuotion estoit si grande, que tout le peuple se tenoit prest pour communier, & de la vient que saint Paul commande, que quand on viét à communier, on s'entreattende: ce n'est pas pourtant à dire, que si la deuotion du peuple est si apétissée, qu'ilz ne se cōmunient auioird'huy qu'une fois l'an, & encores presque par contrainte, le sacrifice ne se doye faire souuent, qui se faict principalement pour offrir à Dieu, & puis aussi pour faire participants, quant à la manducation, ceux qui seront disposez. Et certainement la cōmunion ne se nie iamais à ceux qui se sont deumēt preparez, & ne sont excōmuniiez. Ne pourtāt si S. Pierre en sa premiere epistre appelle le peuple Chrestien, genre eleu, prestrie ou sacerdoce royal, sainte nation, peuple acquis:

quis: ce n'est pourtant à dire qu'ilz
soyent prestres en telle sorte, qu'ilz
le soyent tous indifferément, & qu'il
ne faille pas auoir des prestres pour
celebrer le sacrement & sacrifice de
l'autel, attendu que les Iuifs estoient
tous pareillement appelez prestres,
comme il appert en Exode 19. & neât
moins on ne sçauroit nier qu'il n'y
eust entre eux des prestres selon l'or-
dre d'Aaron. Iesus Christ est le grād
Prestre selō l'ordre de Melchisedec,
duquel les Ministres, qu'on appelle
prestres offrēt à Dieu le sacrifice par
luy offert en la croix, & miraculeuse-
mēt representé en l'Eucharistie pour
la remission des pechez. Ce saint sa-
cristice s'appelle auiourd'huy entre
les Latins par vn mot qui nous a esté
laissé des Apostres, comme est vray
semblable, la Messe, qui est vn mot
Hebraique, signifiant don ou obla-
tion,

EPISTRE

tion, pour ce qu'en icelle se faiet l'oblation du precieux corps & sang de Iesus Christ par l'Eglise, laquelle Messe les Sacramentaires ont en si grand horreur, tât pour l'adoratiõ de l'Hostie, laquelle neantmoins on ne peut faire qu'on ne l'adore sans peché, cõme nous auons dict au parauant, que aussi pour le signe de la croix, lequel neantmoins se doit faire necessairement en tous sacremens, qu'il semble que le Diable ait voulu susciter plusieurs antechristz pour abolir ce sacrifice qui est le prix de nostre redemption, lesquelz qu'ilz facent hardiment tout ce qu'ilz voudront, ilz ne viendront iamais à bout de leur desseing. Car c'est l'eternel sacrifice, qui ne s'abolira iamais du tout: vray est que deuant le iugement il se discontinuera quelque temps: & alors on peut bien dire que c'est la fin du monde

de

de qui s'approche. S'offre principale-
 mēt à Dieu ce sacrifice pour la remis-
 sion des pechez tant des viuās que des
 trespassez, & tant en general qu'en
 particulier, pour lesquelz trespassez
 offrir dit Tertulian auteur tresanciē,
 que c'est vne tradition Apostolique.
 mais que fais-ie, la matiere qui est par
 trop grande & spacieuse, m'a desia
 transporté si auant que mon epistre
 se peut presque appeller vn liure: &
 ne feroye de long temps fin, si nous
 vouliōs entrer en matiere de Purga-
 toire & de l'intercession des saincts,
 desquelz vn chacun article requer-
 roit bien vn grand volume. Et pour-
 tant nous en deporterons mainte-
 nant, estimant suffire pour le pre-
 sent, que nous auons monstré claire-
 ment, qu'aux deux sacremēs mesmes
 que les Sacramentaires laissent, abo-
 laissant tous les autres, la forme & ma-

niere que nous tenons iusque à present, a tousiours esté en l'eglise catholique ie dis le Baptesme & le sacrement de l'autel, auquel apres la consecration, oblation, & cõmunion, tout le reste ne sont que preparations ou prieres: lesquelles quiconque les y ait mises, il est impossible de prouuer qu'elles ne soient bonnes & sainctes. Or pour conclusion, puis qu'ainsi est que hors de l'Eglise catholique il n'y a nul salut, & qu'on voit clairement que l'Eglise catholique est de nostre costé, y a il pas iuste occasion de s'esmerveiller que vous abãdonnez vostre mere qui est l'espouse de Iesus Christ, en laquelle auez esté regeneré en espoir de la vie eternelle, & vous rãgez à vne adultere qui vous meine à perpetuelle dãnation? Si vostre pere que Dieu absolue, reuenoit maintenant sur terre, & qu'il vist que vous

fuiuez vne forme de viure toute contraire à celle en laquelle il a esté esleué luy mesmes, & vous a esleué de ieu nesse, auroit il pas occasion de se plaindre & de vous dire telles ou semblables paroles. Qu'est-ce à dire cecy mon filz, quelle est ceste façon de faire? Le t'ay engédré & mis sur terre & cognoissant que tu estois nay enfant d'ire comme conceu au peché originel, ie t'ay fait regenerer aux fōs de baptesme, afin que tu fusses en espoir filz de Dieu, & ne pouuāt encore faire profession de tafoy, tu as esté baptizé en la foy de ton pere & de ta mere, de laquelle tes parrains & marraines ont respondu, & pourquoy la fauses-tu? Sçais tu pas bien que tu suis vne mal'heureuse secte, qui abolist tout ce que depuis le temps de nostre Seigneur les Apostres nous ont laissée? Es-tu marry que le diable a esté

EPISTRE

cōiuré, afin qu'il fist place au saint
Esprit. Es-tu desplaisant d'auoir re-
nōcé au diable & ses pompes & deli-
ces, & veux-tu abandoner Dieu pour
retourner à son seruice? Monstres tu
pas elairemēt que tu n'es plus à Iesus
Christ, puis que tu as en horreur le si-
gne de ton maistre, duquel tu as esté
marqué, qui est vne sauuegarde con-
tre tous noz ennemis, & nous rend
asseurez en toutes noz operations
& toutes noz aduersitez? Es-tu mal
content d'auoir receu le saint cresp-
me sur la teste, par lequel tu as esté
créé en Iesus Christ, qui estoit le si-
gne du saint Esprit, que tu auois re-
ceeu, & pour l'amour duquel, à l'imi-
tatiō de Iesus Christ nostre sauueur,
tu estois appellé chrestié? Veux-tu re-
nōcer chresme & baptesme? Ne sçais
tu pas biē que cōbien que tu dis que
nō, tu t'es mis avecques ceux qui te le
fōt

fōt renier maugré toy? N'as tu point de honte de ne vouloir adorer Iesus Christ quelque part qu'il soit? Es-tu pas biē effronté de te vāter de croire à sa parole, & neātmoins tu le desmēs & le tiēs pour vn imposteur? Le saīct sacrifice qu'il a ordōné pour la remis siō des pechez, as-tu point d'horreur de le mettre par terre? Le merite de la passio qu'il a enduré pour toy, ne veux-tu pas qu'il te soit appliqué? Et comment te sera il applique, sinon par les Sacremens que tu reiettes? Es-tu bien si sot de penser qu'en ayant commis plusieurs pechez bien griefz apres le Baptesme, ilz te seront incontinent pardonnez, croyant seulement qu'ilz le sont & en disant en ton cœur, i'ay peché? Ne sçais-tu pas bien que s'il est misericordieux, aussi est-il veritable & iuste: Il a veritablement satisfaiet pour tous les pechez du mō

EPISTRE

de: mais la grãde ingratitude est cause que le merite de sa passion ne s'applique pas à plusieurs, & mesmemēt à ceux qui ne font compte de ce merueilleux sacrifice qui s'offre à Dieu pour les pechez. Lequel si tu ne veux qu'il te serue. permets à tout le moins qu'il puisse seruir aux defunctz, lesquels ont tellement vescu en ce monde que les prieres & les aumosnes des viuantz leur peuuent aider, mais plus que toutes autres choses le trefdigne & trefadmirable sacrifice du corps de Iesus Christ, lequel a de tout temps en l'Eglise esté offert pour les trespassez. Si tu ne le sçais, tiens toy pour tout assureé que Calvin & ses complices t'ont mis vn grãd erreur. Si tu le sçais, & neátmoins tu ne veux pas qu'il se face, ne mōstre tu pas que tu est totalement hors de charité, veu qu'aux mortz qui ne te peuuent nui-

re,

re, & t'ont, possible, aucuns fait plusieurs seruices, tu ne veulx donner aucun secours qui te seroit aisé à faire? Pleust à Dieu que ie ne t'eusse iamais mis sur terre, puis que ie vois clairement que tu n'as cure ne de ton propre salut, ne pareillement de celuy d'autruy, mais qui pis est, fais tout ce que tu peux à ruiner ceux qui sont vrais fideles en l'Eglise de Dieu Si vostre pere estoit reuenu au monde, & qu'il vōus dist ces paroles, auriez-vous pas occasion d'y penser? Or estimez que non seulement vostre pere charnel vous tient maintenāt telz & semblables propos, mais aussi Dieu le Pere de qui depend toute paternité, tāt au ciel comme en terre, en vous enuoyant quelques bonnes inspiratiōs, & semblablement l'Eglise vostre mere vous rappelle, & le grand capitaine qui vous a mis en son rolle, &

VOUS

EPISTRE

vous a au Baptesme marqué de sa
marque, c'est nostre Seigneur Iesus
Christ, crie apres vous, & vous com-
mande de retourner à son en seigne.
Ausquelz si vous ne voulez obeir,
mais estes du tout resolu de demou-
rer tousiours rebelle, en vous separât
de son Eglise, ie vous laisse penser, si
vous ne vous abusez pas, si vous pé-
sez estre sauué. Et pourtant ie vous
prie pour l'honneur de Dieu pensez
y. Car puis que hors de l'Eglise catho-
lique il n'y a nul salut, ne pensez pas
que vous puissiez estre sauué en vne
Eglise qui est nouvellement forgée,
& laquelle Iesus Christ ne reconnoist
pas pour son espouse. Dieu vous
doit sa grace & sa paix.

F I N.











